Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 21.12.2023	*Version: 7.6*	*Date d´édition: 21.12.2023*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Acétone GPR RECTAPUR®
Produit n°:	20065
n°CAS:	67-64-1
Numéro d´identification UE:	606-001-00-8
Numéro d'enregistrement EU REACH:	01-2119471330-49-XXXX
Autres désignations:	Diméthyle cétone

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Réactif chimique à usage général En respectant les conditions décrites dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.
Usages déconseillés:	Le produit, tel quel ou en tant que composant d'un mélange, n'est pas destiné à être utilisé par les consommateurs (tel que défini par le règlement REACH).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

VWR International SAS

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	-
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Liquide inflammable, Catégorie 2	H225
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3, stupéfiant	H336

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance:	Acétone
Formule des molécules:	CH_3COCH_3
Poids moléculaire:	58,08 g/mol
n°CAS:	67-64-1
Numéro d'enregistrement EU REACH:	01-2119471330-49-XXXX
N°CE:	200-662-2
ATE, Facteur LCS et/ou facteur M:	aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Ne pas laisser la victime sans surveillance. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Liquide et vapeurs très inflammables. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver immédiatement les contaminations de la peau. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit. Dans les cas graves, une pneumonie ou un œdème pulmonaire peut se développer. Conjonctivite. État inconscient.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident. Surveiller la respiration. Appliquer dès le début un spray de cortisone. Après ingestion : le charbon actif (20-60 g) et le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe/250 ml) doivent réduire l'absorption.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO_2).
Sable sec
Azote

Agents d´extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables.
Risque d'inflammation.
Provoque une irritation des yeux.
Le produit a des effets narcotisants.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO_2).

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
En cas d'incendie: évacuer la zone.
Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique. Pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. Risque d'incendie.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et placer dans des récipients adéquats en vue d'une élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Eliminer en observant les réglementations administratives. Ventiler la zone concernée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter de respirer les vapeurs.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi
Mesures de prévention des incendies.
Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Des mesures pour protéger l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Recueillir le produit répandu.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C
Classe de stockage: 3
Conservation: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire. Matériel adéquat pour récipients/installations: Verre Polyéthylène haute densité (HDPE) Acier inoxydable Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Acétone	2000/39/EC	EU	LTV	1210 mg/m³ - 500 ppm	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	186 mg/kg bw/day	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	1210 mg/m³	
Acétone	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à court terme, local	2420 mg/m³	
Acétone	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	10,6 mg/l	
Acétone	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	1,06 mg /l	
Acétone	PNEC	EU	sédiment, eau douce	30,4 mg/kg	sediment dw
Acétone	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	3,04 mg/kg	sediment dw
Acétone	PNEC	EU	Station d´épuration	100 mg/l	
Acétone	PNEC	EU	terre	29,5 mg/kg	soil dw
Acétone	98/24/EC	EU	LTV	1210 mg/m³ - 500 ppm	
Acétone	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	2420 mg/m³ - 1000 ppm	
Acétone	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	1210 mg/m³ - 500 ppm	

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166
Recommandation: VWR 111-0432

Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Epaisseur du matériau des gants:	0,75 mm
Temps de pénétration:	< 30 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-2308

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants:	0,50 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-1570

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	AXP3
Recommandation:	VWR 111-8932

Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

8.2.3 *Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Données de sécurité

pH:	5-6 (400 g/l; H2O; 20 °C)
Point de fusion/point de congélation:	-95,4 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56,2 °C (1013 hPa)
Point d'éclair:	-20 °C (closed cup)
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Limite inférieure d'explosivité:	2,6 % (v/v)
Limite supérieure d'explosivité:	12,8 % (v/v)
Pression de vapeur:	233 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative:	2,01 (20 °C)
Densité et/ou densité relative	
Densité:	0,792 g/cm³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-0,24 (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité:	465 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	non applicable
Viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	0,32 mPa*s (20 °C)
Caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	non applicable
Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	1,3591 (589 nm; 20 °C)
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
Tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Risque d'inflammation.

Risque d'inflammation si chauffé.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec:
Agent oxydant, fort.
Chlore
Iode
Peroxyde

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles:

Articles en caoutchouc
Articles en plastique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets aigus
Toxicité orale aiguë:
LD50: > 5800 mg/kg - Rat - (RTECS)

Toxicité dermique aiguë:
LD50: > 20000 mg/kg - Lapin - (IUCLID)

Toxicité inhalatrice aiguë:
LC50: > 76 mg/l (4 h) - Rat

Effet irritant et caustique:
Irritation primaire de la peau:
non applicable

Irritation des yeux:
Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voix respiratoires:
non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
En cas de contact avec la peau: non sensibilisant
En cas d'inhalation: non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
non applicable

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Cancérogénicité
Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune indication relative à la mutagènité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration
non applicable

Autres effets nocifs
aucune donnée disponible

Indications diverses
aucune donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons:
LC50: 4350 - 11000 mg/l (96 h) - Cairns, J.Jr., and A. Scheier 1968. A Comparison of the Toxicity of Some Common Industrial Waste Components Tested Individually and Combined. Prog.Fish-Cult. 30(1):3-8

Toxicité pour la daphnia:
EC50: 13500 - 23500 mg/l (48 h) - Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J.Water Pollut.Control Fed. 52(8):2117-2130

LC50: 10 - 30600 mg/l (48 h) - Cowgill, U.M., and D.P. Milazzo 1991. The Sensitivity of Ceriodaphnia dubia and Daphnia magna to Seven Chemicals Utilizing the Three-Brood Test. Arch.Environ.Contam.Toxicol. 20(2):211-217

Toxicité pour les algues:
EC50: 7200 mg/l (96 h) - Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)

Toxicité bactérielle:
EC10: 1 000 mg/l (30 min) - OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité
Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,24 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol:
aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes
aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit
Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Le résidu doit rester sous surveillance.

Code des déchets produit: 070104

Élimination appropriée / Emballage
Eliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses
Législation européenne sur la gestion des déchets
Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets
Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets
Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (Art. L541-1 à L541-50)
Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Art. D.541-1 et suivants)
Décision n° 2014/955/UE du 18 décembre 2014

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1090
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACÉTONE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	F1
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	33
	code de restriction en tunnel:	D/E (Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E)

Transport maritime (IMDG)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1090
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACETONE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Groupe de ségrégation:	-
	Numéro EmS	F-E S-D
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	négligeable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1090
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACETONE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Directives nationales

aucune donnée disponible

Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
LTV - Valeur limite
STV - Valeur courte durée
VLE - Valeur limite d'exposition
VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme
VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures
VME - Valeur moyenne d'exposition
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygiensts
ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)
CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)
DNEL - Derived No Effect Level
Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA - Occupational Safety & Health Administration
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC - Predicted No Effect Concentration
RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC - Substances of Very High Concern
vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Références littéraires et sources importantes des données
Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

Informations complémentaires

Indications de changement	Mise en œuvre : règlement de la Commission (UE) 2020/878 et révision du scénario d'exposition Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Scénario d'exposition

Table des matières

Article	Aperçu des scénarios d'exposition	Catégorie de produits [PC]	Secteurs d'utilisation [SU]	Catégories de processus [PROC]	Catégories d'articles [AC]	Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]
1	Utilisation industrielle: Utilisation sur sites industriels			PROC1 PROC10 PROC14 PROC15 PROC2 PROC3 PROC4 PROC5 PROC6 PROC8a PROC8b PROC9		ERC4 ERC6a
2	Utilisation industrielle: Usage en laboratoire			PROC10 PROC15		ERC4
3	Usage en laboratoire: Utilisation en tant que réactif de laboratoire			PROC10 PROC15		ERC8a

1. Court titre du scénario d'exposition: ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation sur sites industriels

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC14: Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots PROC6: Opérations de calandrage PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a: Utilisation d'un intermédiaire

1.1. ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation sur sites industriels

Scénario contribuant Environnement

ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a: Utilisation d’un intermédiaire

Scénario contribuant Salarié

PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC14: Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3: Fabrication ou formulation dans l’industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4: Production chimique où il y a possibilité d’exposition

PROC5: Mélange dans des processus par lots

PROC6: Opérations de calandrage

PROC8a: Transfert d’une substance ou d’un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert d’une substance ou d’un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

1.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

1.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC4

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Les mesures techniques typiques sont des systèmes fermés ou des épurateurs ou des adsorbeurs de charbon.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Veuillez utiliser l'outil Excel 'ECT Acetone' pour calculer votre tonnage maximum/an et vérifier vos conditions locales.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

1.2.2. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC6a

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:

Conditions et mesures techniques et organisationnelles Les mesures techniques typiques sont des systèmes fermés ou des épurateurs ou des adsorbeurs de charbon.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Veuillez utiliser l'outil Excel 'ECT Acetone' pour calculer votre tonnage maximum/an et vérifier vos conditions locales.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

1.2.3. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend desconcentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d’usage: 360 jours par année
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé On part du principe de la mise en œuvre d’un standard approprié pour l’hygiène sur le lieu de travail.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Localisez le stockage en vrac à l'extérieur.

Scénario contribuant Salarié	**Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.**
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Pastillage, compression, extrusion, granulation (PROC14)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC2)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Production chimique où il y a possibilité d'exposition (PROC4)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Mélange dans des processus par lots (PROC5)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de calandrage (PROC6)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées (PROC8b)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Environnement: ERC4

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		
Air		
Terre		

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d´épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

1.3.2. Environnement: ERC6a

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		
Air		
Terre		

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d´épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

1.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC1

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	0,01 ppm	0,00002

Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0,002
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.4. Employés Estimation de l'exposition: PROC10

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	250 ppm	0,5
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	27,43 mg/kg/day	0,15
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.5. Employés Estimation de l'exposition: PROC14

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0,1
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	

Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.6. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0,1
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.7. Employés Estimation de l'exposition: PROC2

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0,1
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	1,37 mg/kg/day	0,01
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	

œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.8. Employés Estimation de l'exposition: PROC3

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	100 ppm	0,2
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0,002
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.9. Employés Estimation de l'exposition: PROC4

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	100 ppm	0,2
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	6,86 mg/kg/day	0,04
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.10. Employés Estimation de l'exposition: PROC5

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	250 ppm	0,5
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	13,71 mg/kg/day	0,07
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.11. Employés Estimation de l'exposition: PROC6

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	250 ppm	0,5
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	27,43 mg/kg/day	0,15
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.12. Employés Estimation de l'exposition: PROC8a

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	250 ppm	0,5
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	13,71 mg/kg/day	0,07
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.13. Employés Estimation de l'exposition: PROC8b

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	150 ppm	0,3
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	6,86 mg/kg/day	0.037
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.14. Employés Estimation de l'exposition: PROC9

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	200 ppm	0,4
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	6,86 mg/kg/day	0,04
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

:

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

2. Court titre du scénario d'exposition: ES 2: Utilisation industrielle: Usage en laboratoire

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

2.1. ES 2: Utilisation industrielle: Usage en laboratoire

Scénario contribuant Environnement

ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Scénario contribuant Salarié

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

2.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC4

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Les mesures techniques typiques sont des systèmes fermés ou des épurateurs ou des adsorbeurs de charbon.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Veuillez utiliser l'outil Excel 'ECT Acetone' pour calculer votre tonnage maximum/an et vérifier vos conditions locales.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

2.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend desconcentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d'usage: 360 jours par année
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Localisez le stockage en vrac à l'extérieur.

Scénario contribuant Salarié	**Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.**
Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Environnement: ERC4

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		
Air		
Terre		

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d´épuration		

Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

2.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC10

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	250 ppm	0,5
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	27,43 mg/kg/day	0,15
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

2.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0,1
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	

voies combinées, systémique, aigu	/	

2.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

:

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

3. Court titre du scénario d'exposition: ES 3: Usage en laboratoire: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

3.1. ES 3: Usage en laboratoire: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Scénario contribuant Environnement

ERC8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Scénario contribuant Salarié

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

3.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

3.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC8a

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Les mesures techniques typiques sont des systèmes fermés ou des épurateurs ou des adsorbeurs de charbon.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Veuillez utiliser l'outil Excel 'ECT Acetone' pour calculer votre tonnage maximum/an et vérifier vos conditions locales.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

3.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend desconcentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d'usage: 360 jours par année
Conditions et mesures techniques et organisationnelles On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé Si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Scénario contribuant Salarié	**Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.**

Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Environnement: ERC8a

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		
Air		
Terre		

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d´épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

3.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC10

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	100 ppm	0,2
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	1,37 mg/kg/day	0,007

Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0,1
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0,34 mg/kg/day	0,002
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

:

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/